
Lettre du représentant Le Carpentier, en mission dans le département de la Manche, au comité de salut public, relative à la défaite des troupes entre Ernée et Fougères, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Jean-Baptiste Le Carpentier

Citer ce document / Cite this document :

Le Carpentier Jean-Baptiste. Lettre du représentant Le Carpentier, en mission dans le département de la Manche, au comité de salut public, relative à la défaite des troupes entre Ernée et Fougères, en annexe de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 220-221;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40461_t1_0220_0000_30;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

XI.

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE CHÂTEAU-THIERRY RELATIVE A LA PROMULGATION DES LOIS (1).

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

La Société populaire de Château-Thierry demande que les lois soient promulguées par la seule insertion au *Bulletin*.

Renvoyé au comité de législation.

XII.

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE DORMANS RELATIVE A LA PROMULGATION DES LOIS (3).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (4).

La Société populaire de Dormans se plaint de ce que la loi relative aux subsistances n'ait pas été envoyée dans le chef-lieu de district. Elle demande que pour remédier aux abus de pareilles lenteurs, une loi soit réputée promulguée par son insertion au *Bulletin*.

Renvoyé au comité de législation.

XIII.

LETTRE DU CITOYEN REQUIER (5).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (6).

Le citoyen Requier annonce que les représentants du peuple envoyés à Caen se sont bien acquittés de leur mission.

XIV.

ADRESSE DU CANTON DE LOGE-FOUGEREUSE (7).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (8).

Le canton de Loge-Fougereuse, district de Chataigneraie, département de la Vendée, a

(1) La pétition de la Société populaire de Château-Thierry n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercure universel*.

(2) *Mercure universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 245, col. 2].

(3) La pétition de la Société populaire de Dormans n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par l'*Auditeur national*. Nous l'avons accolée à la pétition de la Société populaire de Château-Thierry sur le même objet, car il est infiniment probable que ce n'est là qu'une seule et même pétition; seulement, nous ignorons quels en sont les véritables auteurs.

(4) *Auditeur national* [n° 419 du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793), p. 2].

(5) La lettre du citoyen Réquier n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais elle figure par extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(6) *Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793).

(7) L'adresse du canton de Loge-Fougereuse n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire an II; mais elle figure par extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(8) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793).

accepté la Constitution à l'unanimité après la défaite des rebelles.

XV.

DIVERS ECCLÉSIASTIQUES ABDIQUENT LEURS FONCTIONS SACERDOTALES (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Parenteau, curé d'Azay, district de Saint-Maixent, département des Deux-Sèvres; le citoyen Vincent, curé de Bréloux, mêmes district et département, ont abdicqué les fonctions sacerdotales et remis leurs lettres de prêtrise.

ANNEXE N° I

A la séance de la Convention nationale du 24 brumaire an II. (Jeudi 14 novembre 1793.)

LETtres DU REPRÉSENTANT LE CARPENTIER (MANCHE), CHARGÉ DE LA LEVÉE EN MASSE DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA MANCHE ET DE L'ORNE, AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC (3).

A.

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au Comité de Salut public. (4).

« Granville, le 20^e jour du 2^e mois, l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Je ne puis assez vous exprimer l'indignation que je ressens de l'échec éprouvé dernièrement par nos troupes entre Ernée et Fougères; elle augmente de plus en plus par les rapports successifs qui m'en sont faits. Rien de plus affreux que d'apprendre que 4 bataillons de belle et excellente troupe, le 6^e de la Côte-d'Or, le 19^e des chasseurs, le 8^e du Calvados et le bataillon de la Réunion, sans compter les canonniers du Contrat social, les grenadiers et canonniers de Coutances, et beaucoup d'autres gardes nationales ramassées de différents endroits, composant plus de 5,000 hommes, ont été battus et dispersés par l'imprévoyance des uns et la trahison des autres. Il est constant que ces troupes avaient été réparties comme pour être livrées à l'ennemi pieds et poings liés, tandis qu'elles devaient provisoirement se tenir sur la défensive, ou du moins combattre ensemble. Notre perte a été et devait être grande par cette infâme combinaison; les chasseurs surtout ont été taillés en pièces, tous les bataillons se sont

(1) L'abjuration des citoyens Parenteau et Vincent n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire; mais elle figure par extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793).

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 168, la déclaration faite par le Président qu'un paquet de lettres de Le Carpentier avait été arrêté à Saint-Germain-en-Laye par un commissaire du Conseil exécutif.

(4) *Archives du ministère de la guerre*, armée des côtes de Cherbourg, carton 5/17.

battus comme des Français, mais ils ont été défaits comme des soldats abandonnés et trahis, on ne sait ce qui en est resté sur la place, mais à en juger par ce qui en est échappé, à ma connaissance actuelle, le nombre a été considérable, puisque sur 7,000 hommes au moins qui composaient l'armée d'Avranches, j'en ai à peine ici 1,000 qui se sont réunis de tous les côtés et qui vont former un nouveau corps des débris de tous. S'il ne s'en est pas retiré davantage du côté de Rennes et vers l'armée du Calvados, cette perte sera notable pour la République, et d'autant plus que ces 5,000 hommes, — (il résulte de l'état qui vient de m'être apporté que, des premiers bataillons, il ne reste ici que 580 hommes), — s'ils avaient été repliés avec ordre sur Avranches à l'approche de l'ennemi au lieu d'avoir été exposés à une déroute devant des forces supérieures de près des deux tiers, auraient composé, avec les nouvelles troupes que j'ai mises sur pied, une armée d'environ 12,000 hommes, et tous ensemble ils auraient déjà, sans doute, exterminé l'armée entière des rebelles.

« Outre la perte irréparable de nos hommes, vous avons aussi perdu presque toutes les pièces de campagne de la petite armée d'Avranches; des prisonniers échappés nous ont rapporté qu'ils avaient vu à Fougères les rebelles briser nos canons pour en faire de la mitraille. Ces monstres ont égorgé tous les gardes nationaux qu'ils ont rencontrés en habit bleu, ils n'ont pas même épargné les femmes qu'ils ont soupçonnées d'appartenir à des patriotes.

« Mais, quelle que soit l'atrocité de ces brigands, ce n'est point là qu'il faut chercher la cause de la déroute d'Ernée; on la trouve d'abord dans la turpitude et la perfidie de l'adjudant général Brière qui, presque toujours ivre, est resté chargé du commandement des troupes en l'absence du général Peyre, qui, selon les différents rapports, tous d'accord sur ce point, a fait marcher, sans l'ordre convenable, les bataillons au-devant de l'ennemi, quand ils devaient rester sur la défensive; et qui, au moment de l'action, a été le premier à s'enfuir. On la trouve encore dans la désertion du commandant en second du 8^e bataillon du Calvados, qui est passé du côté des rebelles; on la trouvera de plus dans les nouveaux renseignements qui nous parviendront.

« Nous devons compter, parmi nos pertes, celle de d'Aubenème (1) officier de génie d'un trop rare mérite, qui a été pris et tué par les brigands. Cet officier était chargé de tous les états de situation des ports et des côtes de cette division; le directeur en chef des fortifications que j'ai ici avec moi, et qui m'a fait ce rapport, craignait que ces papiers importants ne fussent tombés au pouvoir des rebelles, ainsi que des mémoires d'attaque et de défense, mais il paraît, d'après d'autres rapports, que le domestique de d'Aubenème, chargé de ce dépôt, l'a sauvé après la prise de son maître.

« Vous avez vu par la copie de ma dernière lettre à mon collègue Garnier, que je ne lui ai pas dissimulé mon opinion sur son absence et celle du général Peyre, encore je ne savais pas

tout ce que je vous transmets à présent. Mais je savais d'avance qu'il n'était ni prudent ni nécessaire de dégarnir une armée de ses principaux officiers à l'approche de l'ennemi, pour aller conférer avec eux, dans un conseil où il ne devait pas manquer de lumières puisqu'il y avait plusieurs représentants du peuple et déjà 4 à 5 généraux, et que Garnier, après s'être entendu d'abord avec le général Peyre, aurait pu lui transmettre ensuite le résultat du conseil sans déranger l'ensemble du plan et sans compromettre la sûreté de l'armée, car je me persuade que s'ils eussent été tous deux à la tête des troupes, elles n'auraient pas été battues ainsi.

« Voilà mes réflexions, vous les jugerez. J'ai été vivement affecté de cet échec; j'ai cru devoir en rechercher toutes les causes réelles et possibles. Votre sagacité suppléera à la mienne, vous aurez aussi reçu des renseignements de mon collègue et vous prononcerez votre opinion sur ce revers, tandis que je travaille à le réparer selon mes facultés. Je vais vous rendre compte, dans une autre lettre, des mesures que j'ai prises à cet effet.

« LE CARPENTIER.

« P. S. Le général Peyre n'est point encore arrivé, quoiqu'on m'ait annoncé, il y a plusieurs jours, qu'il se rendrait par mer à Granville. Je vous envoie copie de la lettre que je lui ai écrite, sauf ses explications.

« L'adjudant général Brière était de la division de Rennes; on dit que mon collègue l'a fait traduire devant le tribunal révolutionnaire; ses adjudants paraissent coupables aussi; je les aurais déjà fait arrêter s'ils eussent été à ma portée.

« Les communications sont interceptées d'ici à Rennes: je ne reçois plus de nouvelles de Garnier, et le courrier qui lui portait mes dernières dépêches a été arrêté sur sa route, heureusement qu'il a sauvé les lettres. »

B.

Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, au comité de Salut public (1).

« Granville, le 20 du 2^e mois l'an II de la République.

« Citoyens collègues,

« Par ma dernière, qui vous a été écrite de Coutances, en date du 16 de ce mois, je vous annonçais que je ramassais toutes les forces disponibles dans ce département pour les faire filer sur Granville, et que je me tiendrais exactement sur la défensive, jusqu'à ce que ma jonction avec l'armée du Calvados nous permit d'agir offensivement avec succès. C'est ce dont je me suis occupé en effet, et aujourd'hui j'ai à Granville les troupes dont l'état suit par aperçu :

« 1^o Le 1^{er} bataillon du 31^e régiment ci-devant Anis. 800 h.
« 2^o Le 6^e bataillon de la Somme. 1.000 h.
« 3^o Le bataillon du 1^{er} contingent

(1) M. Aulard écrit d'Obenheim. (Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public. t. 8, p. 326.)

(1) Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Cherbourg, carton 5/17.